CESSION DE PARTS

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

Monsieur Charles HEIDET
demeurant 92 Avenue du Maréchal Foch – 92210 SAINT CLOUD
né le 20 juillet 1973 à Deauville (14)
de nationalité Française d'une part ;

ET :

La société RESERVOIR AUTOMOBILES
dont le siège social est au 92 Avenue du Maréchal Foch – 92210 SAINT CLOUD
Siret : 45338246700042
représentée par son gérant, Monsieur Charles HEIDET.
d'autre part ;

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Charles HEIDET est associé de la SCI 2H90, constituée le 15 janvier 2025, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 939 713 483, dont le Capital est de 10.000 Euros représenté par 1.000 parts de 1 Euros chacune et dont le siège social est à 92 Avenue du Maréchal Foch – 92210 SAINT CLOUD.

Monsieur Charles HEIDET est propriétaire de NEUF CENT CINQUANTE (950) parts du capital pour les avoir acquises à la création de la SCI 2H90.

1) CESSION DE PARTS SOCIALES

Monsieur Charles HEIDET soussigné de première part, cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, **DEUX CENT (200) parts** du capital à la société RESERVOIR AUTOMOBILES, qui accepte.

Le cessionnaire sera seul propriétaire de la part cédée à compter de ce jour, et sera subrogé dans tous les droits et obligations et aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant aux dites parts.

2) PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de DEUX CENT Euro (200 Euro).

3) AUTORISATION DE CESSION

Il est précisé que la présente cession n'a pas à être autorisée préalablement par l'assemblée générale des associés compte tenu de la qualité d'associé de La société RESERVOIR AUTOMOBILES et des dispositions des statuts.

4) DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement Monsieur Charles HEIDET atteste que les parts ont été crées en vue de rémunérer les apports effectués à la société. Il déclare en outre que la présente cession n'entraîne pas dissolution de la société et que les parts cédées ne confèrent aucune jouissance sur des droits immobiliers.
Précision : la Société est à prépondérance immobilière.

5) FORMALITES ET PUBLICITE

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Fait en 5 exemplaires originaux
dont un pour l'enregistrement et deux pour le Registre du Commerce

À Saint-Cloud, le 18 novembre 2025

Lu et approuvé
Bon pour cession de 200 parts

Monsieur Charles HEIDET

Cédant (1)

Lu et approuvé
Bon pour acquisition de 200 parts

La société RESERVOIR AUTOMOBILES

Cessionnaire (2)

RESERVOIR AUTOMOBILES
92 Avenue du Maréchal Foch
92210 ST-CLOUD
Siret : 453 382 467 00042

(1) Le cédant fera précéder sa signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé. Bon pour cession d'UNE (1) part ».

(2) Le cessionnaire fera précéder sa signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé. Bon pour acquisition d'UNE (1) part ».

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
NANTERRE
Le 19/12/2025 Dossier 2026 00006598, référence 9214P03 2025 A 06156
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Le Directeur Principal des Finances Publiques